

---

## SÉANCE SPÉCIALE DU 16 NOVEMBRE 2009

À une séance spéciale tenue le lundi 16 novembre 2009, à 20 h, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire  
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 (absente)  
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 40 personnes sont présentes dans la salle.

---

### ORDRE DU JOUR

---

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Questions découlant du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2009
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2009
- 4- Les affaires politiques et sociales – Nomination des membres du conseil sur les commissions permanentes
- 5- Les affaires politiques et sociales – Nomination d'un maire suppléant pour un an
- 6- Conseil d'agglomération – Orientations du conseil municipal pour la séance du conseil d'agglomération du 17 novembre 2009 à 17 h
- 7- Conseil d'agglomération – Renonciation en vertu de l'article 116.1 de la loi L.R.Q. c E-20.001
- 8- Conseil d'agglomération - Opposition à un règlement de l'agglomération en vertu de l'article 115 L.R.Q. c E-20.001; dénonciation d'une résolution et autres, Règlements RAVQ agglomération de Québec
- 9- Service de la trésorerie – Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
- 10- Dossiers du Service de l'administration générale – Adoption du plan d'action pour la pandémie de grippe A(H1N1)
- 11- Dossiers du Service de la trésorerie
- 12- Dossiers du Service du greffe
- 13- Dossiers du Service des travaux publics
- 14- Dossiers du Service des loisirs
- 15- Dossiers du Service de l'urbanisme
- 16- Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2009-183 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2007-055 sur le déneigement
- 17- Avis de motion – À déterminer
- 18- Adoption du premier projet de règlement – À déterminer
- 19- Adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2009-175 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'agrandir la zone « CI-3 », à même la zone « CG-5 » étant entièrement abrogée, et les usages du groupe « commerce IV » dorénavant exclus
- 20- Période de questions des citoyens (pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement)
- 21- Période d'intervention des membres du conseil
- 22- Clôture de la séance



#### 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> RVSAD-2009-2768, point n<sup>o</sup> 1, séance spéciale du 16 novembre 2009  
RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 16 novembre 2009 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**2- QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009**

POINT N° 2, séance spéciale du 16 novembre 2009

RÉFÉRENCE : Procès-verbal de la séance spéciale du 28 septembre 2009

Questions et commentaires du conseil concernant le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2009.



**3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2769, point n° 3, séance spéciale du 16 novembre 2009

RÉFÉRENCE : Procès-verbal de la séance spéciale du 28 septembre 2009

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du procès-verbal de la séance suivante :

- de la séance spéciale du 28 septembre 2009.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**4- LES AFFAIRES POLITIQUES ET SOCIALES – NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR LES COMMISSIONS PERMANENTES**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2770, point n° 4, séance spéciale du 16 novembre 2009

RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE les conseillers soient désignés comme membres de certains comités et commissions de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour la durée qu'il sera loisible au maire de déterminer aux fonctions suivantes :

|                      |  |
|----------------------|--|
| Denis Côté           | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Sports – Loisirs</li><li>✓ Travaux publics</li><li>✓ Comité sur la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures</li></ul> |
| Denis Lapointe       | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Aménagement du territoire – CCU</li><li>✓ Transport en commun</li><li>✓ Infrastructures – Appel d'offres</li></ul>   |
| Lise Lortie          | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Volets culturel, communautaire et patrimonial</li><li>✓ Responsable des dossiers concernant les aînés et la jeunesse</li></ul>                                   |
| Marie-Julie Cossette | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Finances</li><li>✓ Ressources humaines</li></ul>   |
| Guy Marcotte         | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Comité sur la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures</li><li>✓ Environnement – Développement durable</li></ul>      |
| Louis Potvin         | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Maire suppléant (1 an)</li><li>✓ Responsable des technologies de l'information</li><li>✓ Sécurité publique (police – pompiers – protection civile)</li></ul>     |

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**5- LES AFFAIRES POLITIQUES ET SOCIALES – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR UN AN**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2771, point n° 5, séance spéciale du 16 novembre 2009

RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE M. Louis Potvin soit désigné à titre de maire suppléant pour un an de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures avec le traitement et selon les modalités mentionnées dans le règlement sur le traitement des élus municipaux.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6- ORIENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 NOVEMBRE 2009 À 17 H**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2772, point n° 6, séance spéciale du 16 novembre 2009

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 17 novembre 2009 et annexes

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé par le conseil d'agglomération du 17 novembre 2009 et que l'obligation pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de l'étudier en vertu de l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures autorise le maire à intervenir de manière compatible avec les orientations générales de la Ville exprimées par résolution et par l'adoption de son budget et PTI 2009;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures réserve tous ses droits et recours dont ceux de s'opposer en vertu de l'article 115 de la loi précitée à tout règlement incompatible avec les droits, intérêts et avantages conférés dans le cadre de la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**7- RENONCIATION EN VERTU DE L'ARTICLE 116.1 DE LA LOI L.R.Q. C E-20.001**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2773, point n° 7, séance spéciale du 16 novembre 2009

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 17 novembre 2009 et annexes

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal renonce à toute opposition en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* L.R.Q. c. E-20.001 concernant le règlement suivant :

(AUCUNE)

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**8- OPPOSITION À UN RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION EN VERTU DE L'ARTICLE 115 L.R.Q. C E-20.001**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2774, point n° 8, séance spéciale du 16 novembre 2009

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 17 novembre à 17 h

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

(AUCUNE)

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**9- SERVICE DE LA TRÉSORERIE – DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2775, point n° 9, séance spéciale du 16 novembre 2009

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT la présentation de la déclaration du maire sur les finances en vue de la mise en œuvre du budget 2010 et du PTI, et le dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ et la liste des contrats de 2 000 \$ et plus;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De prendre acte du rapport du maire concernant les éléments précités et de la diffusion dans le journal le MIM de telles informations dans le cadre de la parution du mois de décembre 2009;

QUE constat unanime soit fait que la présente déclaration est effectuée conformément à la *Loi sur les cités et villes* à son article 474.1.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**10- DOSSIERS DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ADOPTION DU PLAN D'ACTION POUR LA PANDÉMIE DE GRIPPE A(H1N1)**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2776, point n° 10, séance spéciale du 16 novembre 2009

RÉFÉRENCE : Plan d'action pour la pandémie grippe A(H1N1)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures compte plus de 160 employés actifs à son service et que la pandémie devrait toucher plus de 35 % de ses effectifs;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres avec divers intervenants, tant à l'interne qu'à l'externe, ont eu lieu avec les représentants de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures concernant la pandémie de grippe A(H1N1);

CONSIDÉRANT QU'un plan d'action pour la grippe A(H1N1) a été rédigé par l'administration générale de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE la campagne de vaccination pour contrer ladite pandémie est débutée et que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures encourage fortement la vaccination de tous ses employés et des membres de l'entourage de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a besoin de la participation de ses syndicats pour l'application du plan d'action;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adopter le plan d'action rédigé et soumis par l'administration générale de la Ville conditionnellement à l'acceptation de celui-ci par les exécutifs syndicaux de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

De requérir l'intervention et la collaboration active des services d'agglomération tels le Service de police, pompier, aqueduc et Sécurité civile le plus rapidement possible afin de concerter nos actions avec leur propre plan d'action tel que recommandé par les politiques gouvernementales;

De demander copie des plans d'action entérinés par les Services d'agglomération ci-haut nommés, tel que recommandé par les politiques gouvernementales.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**11- DOSSIERS DU SERVICE DE LA TRÉSORERIE**

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> RVSAD-2009-2777, point n<sup>o</sup> 11, séance spéciale du 16 novembre 2009

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)

---



**12- DOSSIERS DU SERVICE DU GREFFE**

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> RVSAD-2009-2778, point n<sup>o</sup> 12, séance spéciale du 16 novembre 2009

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)

---



**13- DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> RVSAD-2009-2779, point n<sup>o</sup> 13, séance spéciale du 16 novembre 2009

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)

---



**14- DOSSIERS DU SERVICE DES LOISIRS**

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> RVSAD-2009-2780, point n<sup>o</sup> 14, séance spéciale du 16 novembre 2009

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)

---



**15- DOSSIERS DU SERVICE DE L'URBANISME**

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> RVSAD-2009-2781, point n<sup>o</sup> 15, séance spéciale du 16 novembre 2009

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)

---



**16- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2009-183 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2007-055 SUR LE DÉNEIGEMENT**

AVIS DE MOTION N<sup>o</sup> AMVSAD-2009-188, point n<sup>o</sup> 16, séance spéciale du 16 novembre 2009

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2009-183

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2009-183 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2007-055 sur le déneigement.



---

**17- AVIS DE MOTION – À DÉTERMINER**

AVIS DE MOTION N° AMVSAD-2009-189, point n° 17, séance spéciale du 16 novembre 2009  
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)

---



**18- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – À DÉTERMINER**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2782, point n° 18, séance spéciale du 16 novembre 2009  
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)

---



**19- ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2009-175 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 480-85 DE LA VILLE DESAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES AFIN D'AGRANDIR LA ZONE « CI-3 » À MÊME LA ZONE « CG-5 » ÉTANT ENTIÈREMENT ABROGÉE, ET LES USAGES DU GROUPE « COMMERCIAL IV » DORÉNAVANT EXCLUS**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2783, point n° 19, séance spéciale du 16 novembre 2009  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2009-175

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2009-175 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'agrandir la zone « CI-3 », à même la zone « CG-5 » étant entièrement abrogée, et les usages du groupe « commerce IV » dorénavant exclus.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

---



**20- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)**

POINT N° 20, séance spéciale du 16 novembre 2009

(pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement)

---



**21- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

POINT N° 21, séance spéciale du 16 novembre 2009

---



**22- CLÔTURE DE LA SÉANCE**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2784, point n° 22, séance spéciale du 16 novembre 2009

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 16<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2009 à 20 h 45 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

---